

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 8

Votants: 9

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Guy LARDENOIS, Rachel BILLON, Sylvie NICOLLE, Hubert PILLOY

Représentés: Sebastien LAURENT par Hubert PILLOY

Excuses: Kévin RAULET

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie NICOLLE

Objet: Vote du compte administratif - seigneulles - DE 2022 009

Mme le Maire après avoir ouvert la séance et se retire durant le vote de la présente délibération,
Le Conseil Municipal,
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Hervé GAND, 1er Adjoint après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	36 824.45			105 219.95	36 824.45	105 219.95
Opérations exercice	18 990.70	47 694.36	79 521.30	106 946.08	98 512.00	154 640.44
Total	55 815.15	47 694.36	79 521.30	212 166.03	135 336.45	259 860.39
Résultat de clôture	8 120.79			132 644.73		124 523.94
Restes à réaliser						
Total cumulé	8 120.79			132 644.73		124 523.94
Résultat définitif	8 120.79			132 644.73		124 523.94

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - seigneulles - DE 2022 010

Après le vote du Compte Administratif, Mme le Maire reprend la séance.
Le Conseil Municipal,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 132 644.73**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	105 219.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	37 395.70
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	27 424.78
Résultat cumulé au 31/12/2021	132 644.73
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	132 644.73
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	8 120.79
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	124 523.94
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion - seigneulles - DE 2022 011

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote des taxes directes locales pour 2022 - DE 2022 012

Après en avoir délibéré, le conseil
décide de reconduire les mêmes bases des taux communaux de 2021 en 2022, soit :

désignation	Taux 2022
Taxe foncière bâti	35,14
Taxe foncière non bâti	8,63
CFE	8,75

Objet: Vote du budget primitif 2022 - DE 2022 013

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la commune de Seigneulles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de voter le budget primitif 2022 par nature

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	153 928.94	221 928.94
Investissement	51 718.24	51 718.24

- d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 avril 2022

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 ^{er} Adjoint	DOUILLET Olivier 2d Adjoint
NICOLLE Sylvie conseillère	DE MUER Jean François, Conseiller	PILLOY Hubert conseiller
BILLON Rachel conseillère	LARDENOIS Guy Conseiller	RAULET Kévin conseiller abst excusé
LAURENT Sébastien conseiller abst représenté		